

Le Cercle de silence est une action non violente, un rassemblement de citoyens refusant le traitement inhumain infligé aux étrangers en situation irrégulière : Enfermement des migrants, rétention administrative, expulsion arbitraire, . . .



cercle de silence
du 13 février 2021
devant l'Hôtel de Ville de Troyes
de 10h30 à 11h30

L'immigration n'est pas un choix pour tous les migrants ! C'est une nécessité de survie pour les opprimés qui ne peuvent simplement vivre avec leurs proches, dans leur pays.

Schéma National d'Accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021 - 2023

Mis en ligne le 18 décembre dernier sur le site du Ministère de l'Intérieur, le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés a été élaboré par des acteurs de la politique de l'asile. Il aurait vocation de permettre d'adapter la politique d'accueil au contexte migratoire et aux spécificités des territoires.

Il est présenté comme se reposant sur deux piliers : **mieux héberger** et **mieux accompagner**. Marlène SCHIAPPA, Ministre Déléguée chargée de la Citoyenneté, présente ce document en ces termes :

« Pour atteindre l'objectif de traitement des demandes d'asile en six mois, le gouvernement a considérablement renforcé les moyens de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides comme de la Cour nationale du droit d'asile. Tous les leviers sont mobilisés pour accélérer la sortie des réfugiés et des protégés notamment en mobilisant davantage de logements. Les collectivités locales doivent également prendre leur part dans cet effort et seront mobilisées à cette fin. Enfin, sans attendre les évolutions indispensables des règles européennes applicables dans ce domaine, les actions seront renforcées en faveur du retour des demandeurs déboutés et des retours volontaires ou contraints. Le nouveau schéma national dessine la feuille de route pour les années 2021-2023. Son élaboration s'est appuyée sur une concertation avec l'ensemble des acteurs de la politique de l'asile tout en faisant en sorte que chacun puisse assumer la responsabilité qui est la sienne. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous pour porter cette ambition commune. »

Par cette posture a priori rassurante et bienveillante, la Ministre fait reposer la responsabilité de gestion des personnes déplacées sur les Collectivités Locales alors que c'est à l'Etat qui gère les politiques de migrations, de les assumer. N'est-ce pas l'Etat qui :

- d'une part, favorise l'expatriation de français et d'entreprises à l'étranger pour son expansion politique et économique ?
- et d'autre part, représente la France en tant que signataire des traités qui l'impliquent à accueillir décemment les personnes persécutées ou en situation de vulnérabilité ?



Illustration tirée de la **Tribune** du 6 octobre 2020 de **Paul Chiron**, juriste en droit des étrangers "Covid-19 et migration : le reniement des droits" https://www.iris-france.org/150365-covid-19-et-migration-le-reniement-des-droits/#_ftn1

La politique migratoire doit se poser sur trois principes prioritaires que seul l'Etat est en mesure de mettre en œuvre :

- 1) **la bienveillance, "l'humanité"** : veiller à ce qu'en France et dans les pays où la France s'implique, les populations soient toutes traitées en conformité avec la déclaration des droits de l'homme (droits universels)
- 2) **la prévention** : faire en sorte que ses choix politiques soient conformes au bien-être de tous, là où ils vivent, notamment en matière :
 - a. de paix (favoriser l'expansionnisme des savoirs et de la culture au détriment de celle des conflits, vecteur de ventes d'armes et d'engagements de forces étrangères dans des rivalités régionales)
 - b. d'écologie et de protection du climat (favoriser les pratiques économes tant dans les transformations que dans les déplacements en évitant le gaspillage et l'imposition de déchets toxiques auprès de populations vulnérables)
 - c. d'économie (favoriser les initiatives locales de développement, la culture vivrière, l'auto suffisance, . . . en éradiquant les spoliations des autochtones)
 - d. de démocratie (favoriser par l'exemplarité déjà, les expressions des peuples riches de leurs compétences à "faire sociétés")
- 3) **l'action** : développer une réelle politique de "vivre ensemble" plutôt que de déployer des artifices de communication qui cachent une réalité grandissante d'exclusion des plus vulnérables dont font parti les migrants qui quittent leur pays par contrainte (s).

Prochain cercle de silence : le samedi 13 mars 2021

Document réalisé par AAVEC (<http://www.aavec-aube.org/>) *Ne pas jeter sur la voie publique*